



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N° 000016 /AONOPU/CIPM/MINAT/2020 DU 13 MARS 2020 POUR LA
CONSTRUCTION DE LA SOUS-PREFECTURE DE DIBAMBA.

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Ministre de l'Administration Territoriale, Maître d'Ouvrage lance, pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour la construction de la Sous-Préfecture de Dibamba.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent.

- les travaux préparatoires ;
- le terrassement ;
- l'implantation ;
- les maçonneries et béton armé ;
- l'élévation ;
- la toiture, les gouttières et les descentes d'eau ;
- le plafond ;
- la plomberie ;
- l'électricité ;
- la peinture ;
- la vitrerie ;
- la menuiserie mixte (bois, métallique, Aluminium) ;
- l'assainissement et les VRD ;
- le revêtement et la décoration ;
- le carrelage.

3. PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun, en règle avec l'administration fiscale et non exclues de la commande publique.

4. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres National Ouvert, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Administration Territoriale, exercices 2020 et suivants. Imputation : 54 07 092 04 4714384 2220.

5. COÛT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel du présent projet est de quatre-vingt-dix millions (90 000 000) de francs CFA TTC, soit cinquante millions (50 000 000) de francs CFA en 2020 et le reliquat, les exercices suivants.

6. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, dès publication du présent avis, auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2^e étage, porte 214, Tél : 222.22.66.01.

7. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage, dans les locaux du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, ainsi que dans le Journal des Marchés de l'ARMP, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA, payable au Trésor Public et représentant les frais d'achat du dossier.

8. DEPOT DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir ou être déposées contre récépissé au Service des Marchés Publics du Ministère de l'Administration Territoriale, au plus tard le 14 AVR 2020 à 14H 00, heure locale, portant les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

N° 000015 /AONOPU/CIPM/MINAT/ 2020 DU 13 AVRIL 2020 POUR LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PREFECTURE DE DIBAMBA,
« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

9. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant d'un million, huit cent mille (1800 000) FCFA.

Cette caution de soumission est délivrée par une banque de premier ordre ou par un organisme financier agréé(e) par le Ministre en charge des finances. Le délai de validité de cette caution est de trente (30) jours, au-delà de celui des offres.

10. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 14 AVR 2020 à 15H 00, heure locale, dans la Salle de Conférences du Ministère de l'Administration Territoriale, par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINAT siégeant en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'offres sera déclarée irrecevable.

11. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est de huit (08) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage desdits travaux.

12. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

12.1 Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif incomplet ou non conforme en cas de non régularisation dans un délai de quarante-huit heures accordé aux soumissionnaires.
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP;
- omission, dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- note technique inférieure à 70% des critères d'évaluation ;
- absence d'un Conducteur des Travaux ou d'un Directeur Technique, Ingénieur des Travaux de Génie Civil, inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie-Civil (Attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie-Civil, assortie d'un numéro d'inscription en vigueur);
- absence ou présentation d'une caution de soumission non conforme.

12.2 Critères essentiels ou de qualification (en notation binaire)

Les critères relatifs à la qualification des soumissionnaires portent sur :

- le personnel d'encadrement de l'entreprise ;
- le matériel de chantier à mobiliser ;
- les références de l'entreprise dans les domaines similaires ;
- la visite du site ;
- le rapport de visite de site cosigné par le soumissionnaire et l'Autorité Administrative de céans ;
- le respect des modèles des pièces du DAO ;
- l'attestation de la capacité financière de cinquante millions (50 000 000) de FCFA au moins ;
- la note méthodologique ;
- le planning d'exécution des travaux ;
- la présentation de l'offre.

13. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise de celles-ci.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

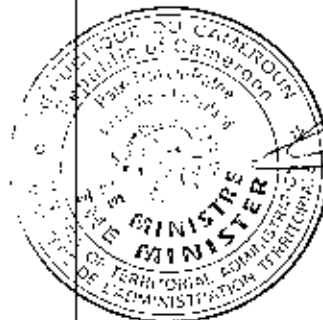
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, au Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2ème étage, porte 214, Tél : 222.22.66.01.-

Yaoundé, le 13 MARS 2020

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP
- P/CIPM/MINAT
- AFFICHAGE
- PRESSE/SOPECAM
- CHRONO/ARCHIVES

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,
MAÎTRE D'OUVRAGE**



-ATANGA NJI PAUL-



OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE

N° 000016 /ONITEP/ITB/MINAT/2020 OF 13 MARS 2020 FOR THE CONSTRUCTION OF THE SUB DIVISIONAL OFFICE OF DIBAMBA.

1. PURPOSE OF THE TENDER

The Minister of Territorial Administration, Project Owner hereby launches on behalf of the Government of Cameroon, an Open National Invitation to Tender in Emergency Procedure for the construction of the Sub Divisional office of Dibamba.

2. NATURE OF WORKS

The services related to this works include:

- Preparatory work;
- earthworks;
- implantation;
- masonry and reinforced concrete;
- elevation;
- roofing, including gutters and downspouts;
- ceiling;
- plumbing ;
- electricity;
- painting ;
- glazing;
- wood, aluminium-glazed and metallic joinery;
- coating and decoration;
- Pavement.

3. PARTICIPATION

The participation to the present invitation to tender shall be open, on equal conditions, to enterprises based in Cameroon.

4. FINANCING

The works related to this invitation to tender shall be financed by the Public Investment Budget of the Ministry of Territorial Administration, for the 2020 and the following years, budget allocation: 54 07 092 04 4714384 2220.

5. ESTIMATED COST

The estimated cost of the project is ninety millions (90 000 000) CFAF including all taxes, that is fifty million (50 000 000) CFAF in 2020, and the remainder in the following years.

6. CONSULTATION OF TENDERS DOCUMENTS

Tenders documents shall be consulted upon publication, free of charge during working hours at the Ministry of Territorial Administration, Public Contracts Service, 2nd floor, Room n° 214, tel: 222 22 66 01.

7. ACQUISITION OF TENDERS DOCUMENTS

Tender documents shall be obtained, following publication of this invitation to tender, from the Ministry of Territorial Administration, Public Contracts Service, and "Journal Des Marchés" of Public Contracts

Regulatory Agency, upon presentation of a receipt of payment of non-refundable sum of one hundred thousand (100,000) CFA francs, issued by a Public Treasury representing the cost of the file.

8. SUBMISSION OF BIDS

Each bid, written in French or English, shall be presented in seven (07) copies, including one (01) original and six(06) duplicates labelled as such, and shall reach the Ministry of Territorial Administration, Public Contracts Service, Room 214, 2nd floor, latest 14 AVR 2020, at 2: 00 pm prompt, local time. They shall be labelled:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE

N° 00 00 0 1 9 / ONITEP/MINAT/ITB/2020 OF 13 MARS 2020 FOR THE CONSTRUCTION OF THE SUB-DIVISIONAL OFFICE OF DIBAMBA.

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION"

9. ACCEPTABILITY OF BIDS

Each bidder shall include, in his file, a bid-bond of one million, eight hundred thousand (1 800 000) CFA francs.

This bid-bond shall be issued by a first class bank authorized by the Ministry of Finance. Bid-bonds shall be valid for a period of thirty (30) days, from the date of submission of bids.

10. OPENING OF BIDS

Tenders shall be opened in one phase, on 14 AVR 2020 at 3:00 pm, prompt, local time, at the Conference Hall of the Ministry of Territorial Administration, by the Internal Tenders Board of the Ministerial Department. The Internal Tenders Board shall carry out the opening of bids in the presence of interested bidders or their duly mandated representatives.

All documents not in conformity with the prescribed documents shall be rejected.

11. EXECUTION DATELINE

The work execution period is eight (08) months from the date of notification of the service order prescribing the start of said work.

12. EVALUATION CRITERIA

12.1 Eliminatory Criteria

The eliminatory criteria shall include:

- Incomplete or non-compliant administrative file in case of non-regularization within 48 hours given to the bidder;
- False declaration or forged documents;
- Absence of a letter signed by the bidder, testifying the non-abandonment of contract for the past three (03) years, and not on the list of defaulting companies established by MINMAP;
- Omission in the price statement of a quantified unit price;
- Technical mark below seventy percent (70%) of the essential criteria;
- Absence of a Civil engineer who is the technical supervisor and is registered at the National Order of Civil Engineers with a valid registration number;
- Absence or submission of a non-conforming bid bond.

12.2 ESSENTIAL QUALIFICATION CRITERIA (in binary notation)

The qualification Criteria shall include:

- Senior staff of the enterprise;
- Mobilization of material for the building site;
- References of the enterprise in similar fields;
- Visits of the building site;
- Report of the visiting site, jointly signed by the bidder and the administrative authority of the locality;

- Non respect of the tender document;
- Attestation of bank solvency or financial capacity of at least fifty (50 000,000) CFA ;
- Work methodology ;
- Planning and execution of work;
- Presentation of bids.

13. VALIDITY OF BIDS

Bidders shall be bound by their bids for a period of ninety (90) days, with effect from the date of submission of bids.

14. ADDITIONAL INFORMATION

Additional information shall be obtained during working hours from the Ministry of Territorial Administration, Public Contracts Service, Room 214, Tel: 222 22 66 01./-

Yaounde the 13 MARS 2020

**The Minister of Territorial Administration,
Project Owner.**

Ampliations

- MINMAP
- DG/ARMP
- PITB/MINAT
- BILL BOARD
- PRESS/ (SOPECAM)
- ARCHIVES /CHRONO



- ATANGA NJI Paul -